



“Wanted”

LE FEUILLETON POLITICO-JUDICIAIRE continue. Julian Assange, fondateur de WikiLeaks, a été autorisé par la Haute Cour de Londres à contester son extradition vers les États-Unis. La Cour suprême décidera de recevoir ou non sa requête.

JULIAN ASSANGE OU L'HOMME À ABATTRE

Le pire n'est pas (encore) arrivé : la Haute Cour de Londres a autorisé Julian Assange à contester son extradition vers les États-Unis devant la Cour suprême du Royaume-Uni, bloquant son envol forcé vers un pays où il risque jusqu'à cent soixante-quinze ans de prison. Ce dernier ne pourra toutefois pas faire directement appel auprès de la Cour suprême, laquelle devra décider si elle accepte ou non de recevoir sa requête. Autant dire que, si le feuilleton politico-judiciaire continue, la menace reste entière.

L'Australien de 50 ans est sous le coup d'une accusation ubuesque d'« espionnage » pour avoir diffusé, à partir de 2010, plus de 700 000 documents classifiés sur les crimes de guerre commis par les États-Unis, notamment en Irak et en Afghanistan. Il a été arrêté par la police britannique à Londres en avril 2019, après sept ans passés derrière les murs de la représentation diplomatique équatorienne, où il s'était réfugié par crainte d'une extradition manu militari.

La longue marche vers l'inéluctable a été temporairement ralentie il y a un an, quand la justice britannique a invoqué la dégradation physique et mentale du détenu, enfermé dans une prison de haute sécurité près de Londres. Mais cela n'a

pas empêché les émissaires du gouvernement américain de revenir à la charge en assurant que, s'il était extradé, il serait traité aux petits oignons, presque comme un invité de marque. L'important, pour eux, c'est de mettre la main sur le lanceur d'alerte, comme s'il s'agissait d'un baron de la drogue, afin de le faire taire à jamais.

Edward Snowden en sait quelque chose. Ce lanceur d'alerte de la NSA a révélé l'ampleur de la toile d'araignée tissée par l'Amérique sur le monde pour espionner qui bon leur semble, y compris leurs propres alliés. Au terme d'une expédition rocambolesque, Edward Snowden est aujourd'hui réfugié à Moscou, d'où il ne cesse de répéter qu'il a demandé l'asile politique à nombre de pays de l'Union européenne, qui l'ont abandonné en pleine taïga.

Julian Assange a lui aussi effectué des démarches en ce sens, notamment vis-à-vis de la France. Une quarantaine de députés de tous horizons politiques ont encore effectué une demande d'asile politique pour le reclus de Londres. La seule réponse a été le silence, persistant. Aucune voix officielle n'a osé évoquer le sort réservé à un combattant de la liberté qui risque de finir sa vie derrière les barreaux. Il serait temps, pour certains, de recouvrer une dignité oubliée. ■ JACK DION

ELLE A OSÉ LE DIRE

“J'ai une assise qui doit faire envie à des tas de gens.”

Christiane Taubira, candidate à la présidentielle, *Libération*, le 22 janvier 2022.

PRENONS-LES AU MOT

REVISITER LA LANGUE

À la recherche de Céleste Albaret revisite l'histoire à Auxillac », titrait *Midi libre* le 15 janvier. Cet été, France Info publiait un article sur « *Le Malade imaginaire* de Molière revisité à la sauce Covid » et interpellait le lecteur : « *Une pièce de théâtre en lien avec l'actu et le patrimoine, ça vous tente ?* » Synonyme, selon le Robert, de « *considérer, interpréter autrement, d'une manière nouvelle une œuvre ou un auteur* », le mot *revisiter* est très souvent utilisé ces dernières années non pour relire avec un autre œil les classiques mais pour les adapter à l'actualité – les « *dépoussiérer* », pour employer un autre mot à la mode –, voire pour les réécrire à sa manière, au point de flirter avec le très plébiscité déconstruire. Lorsque *la Nouvelle République* titre, le 3 janvier, « *Indre-et-Loire : la crise sanitaire contraint les élus à revisiter leurs vœux* » et explique que cela a uniquement consisté à les prononcer « *dans d'autres formats* », on comprend que le mot peut également évoquer une simple innovation, une adaptation à la situation du moment. On retrouve cet emploi dans un article de RFI sur les élections libyennes. Interrogé, le spécialiste Jalel Harchaoui déclarait le 3 janvier : « *Repousser [l'élection] sans revisiter le cadre juridique serait une plaisanterie.* » Il est intéressant de constater que *revisiter* ne signifie plus relire afin de mieux comprendre les époques qui nous ont précédés, mais changer à sa façon pour correspondre davantage à notre monde actuel. Comme si nous n'étions plus capables que de relire le passé avec les lunettes du présent, en le réinventant. Comme si, surtout, c'était notre époque qui pouvait nous aider à mieux comprendre le passé, et non l'inverse. ■ SAMUEL PIQUET